

Demande d'aide sociale Participation aux activités sportives, culturelles ou de loisirs Année 2026 - 2027

Ce dossier est à déposer à l'accueil de la Mairie de Venerque ou lors des permanences du CCAS
Avant Samedi 27 février 2027.

DEMANDEUR

Nom : _____

Prénom : _____ Téléphone/Mobile : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Nom adhérent	Prénom adhérent	Lien de parenté avec le demandeur	Nom association	Activité pratiquée	Montant cotisation

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A LA DEMANDE

- ☐ Relevé d'Identité Bancaire,
- ☐ Justificatif domicile récent (Quittance de loyer, Facture edf, gdf, ... de moins de 3 mois)
- ☐ Attestation CAF de moins de 3 mois faisant apparaître le quotient familial et la composition de la famille,
- ☐ Livret de famille,
- ☐ Pièce d'identité du demandeur,
- ☐ Facture de l'association attestant de l'acquittement complet de la cotisation sur la période concernée faisant apparaître la participation du Pass'Sport si cela est le cas.
- ☐ Attestation de non versement par l'employeur d'une aide ou attestation indiquant le montant de l'aide. (En cas de participation de l'employeur le calcul s'effectuera sur le montant réel réglé par la famille).

Pour toute demande d'aide supplémentaire n'hésitez pas à contacter le CCAS. ccas@mairie-venerque.fr

BON A SAVOIR

Opération Pass'Sport

Qu'est-ce que l'opération Pass'Sport ?

Il s'agit d'une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte, gérée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif de son choix et lui permettre de participer aux activités de la saison 2025-2026

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes : les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des sports et Jeux Olympiques et paralympiques

Le site internet <https://www.sports.gouv.fr> recense toutes les informations utiles.